

Compte rendu du Conseil Municipal du Lundi 29 Juillet 2019 à 20h30.

PRESENTS : M GABAIL, M. MAUPEU, A CASTAGNE, Ch BRUZAUD, C LABIT, N LECONTE, P CAUSSIEU. L SOLOME, Y BRUN - D FERNANDES

ABSENTS : J-C ROUDET, J-F RAYNAL, C ABELARD, N HAURINE, F COMBRE, F MINCHELLA, C TRESCAZES (*procuration à L SOLOME*),

Secrétaire de séance : M. MAUPEU

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 02 Juillet 2019

Vote : pour - contre – abstention

2. Choix de l'entreprise – STEP Gavarnie

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours pour l'optimisation du système de l'assainissement de la STEP de Gavarnie.

A cet effet, un avis d'appel public a été lancé le 14 Juin 2019 et cinq entreprises ont remis une offre recevable.

La proposition la mieux-disante par rapport aux critères pris en compte (valeur technique 60% + prix 40 % de la note globale) est l'entreprise OTV France services sise à – Immeuble Georges Sand – 151 avenue des Aygalades – 13015 Marseille.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de valider ce choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'entreprise OTV France services pour un montant hors taxes de 176.914,79 € (149.899,79 € hors options + 27.015 € options).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de ce marché.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget annexe assainissement.

Vote : pour - contre – abstention

3. Emprunts Banque Postale – Budgets annexe Eau et Assainissement

M. le Maire rappelle que pour les besoins des financements d'investissements sur les budgets annexes, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **560 000 €** pour le budget de l'eau et de **291 000 €** pour le budget de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par **La Banque Postale**, et après en avoir délibéré, **décide** de contracter ces prêts.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,54%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Vote : pour - contre – abstention

4. Intervention scolaire en langue occitane « Parlem »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émanant de l'association PARLEM qui assure les cours d'occitan à l'école.

Il propose de renouveler l'adhésion et informe le Conseil municipal que la cotisation s'élève à 975 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

◆ **DECIDE** de renouveler l'adhésion auprès de Parlem durant l'année scolaire 2019 /2020 pour un montant de **975,00 €** (650 € pour la classe primaire + 325 € / classe maternelle).

◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Les fonds nécessaires seront prévus sur le compte 6574.

Vote : pour - contre – abstention

5. Zone tampon autour de l'Eglise de Gavarnie

Monsieur le Maire présente au Conseil, le projet de créer une zone tampon autour de l'église.

Il rappelle que l'église a été retenue sur la liste des édifices majeurs qui jalonnent les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle classés au patrimoine de l'UNESCO.

A ce titre et afin de répondre aux exigences de la protection UNESCO, une zone de préservation doit être définie : zone tampon.

Le périmètre défini par la ZPPAUP (ou SPR) est pertinent au regard des perspectives visuelles sur l'église et sur l'ensemble des vues lointaines et peut être considéré comme zone tampon.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après avoir délibéré, le Conseil municipal donne un avis favorable au périmètre du SPR comme zone tampon du site Unesco.

Vote : pour - contre – abstention

6. DIVERS

a) Démission Jean-Claude ROUDET

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M. JC ROUDET pour des raisons personnelles.

b) Location appart Gendarmerie ESCUDIER Michèle.

Suite au départ de Mme Anna LEBATTEUX, Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de location reçue en Mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer le logement au 2^{ème} étage à Madame ESCUDIER Michèle, à compter du **1^{er} Août 2019** et fixe le montant mensuel du loyer à **435,00 €**.

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer le bail de location correspondant.

Vote : pour - contre – abstention

c) Demande de Lucie CHOURRE – Prime BAC

Mademoiselle Lucie CHOURRE sollicite l'attribution d'une prime suite à l'obtention de son BAC S avec mention Bien.

Vote : pour - contre – abstention

d) Convention entretien sentiers CSVB/Commune

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à établir entre la Commune de Gavarnie-Gèdre et la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges.

La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, gestionnaire des terrains indivis des Communes de la Vallée, s'engage à mettre à la disposition de la commune de Gavarnie-Gèdre le service « entretien des sentiers ».

Monsieur le Maire précise que ladite convention porte sur l'entretien des sentiers inscrits dans l'édition en cours du PR 22 et 24.

Ce service comprend : le fauchage, l'élagage, le balisage et la petite maçonnerie avec mise à disposition du personnel syndical.

La durée de la convention est consentie pour une durée de **trois ans** à compter du **1^{er} Mai 2019**.

Les guides seront mis en dépôt vente dans les offices de tourisme de la Vallée de sur leur demande et ils bénéficieront d'une marge vendeur de 2 € par exemplaire vendu.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à cette convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, et après discussion :

- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges pour l'entretien des sentiers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour une durée de trois ans.

e) Demande STEM Maillet d'organisation d'un marché :

Il s'agirait d'un marché avec des producteurs locaux.

Vote : pour - contre – abstention

f) Remerciements mariage CAUSSIEU Amélie et Pierre :

M. le Maire donne lecture à l'Assemblée de la carte de remerciements de Mme et M CAUSSIEU Pierre.

La séance est levée à